



## Incompréhension et colère

Bonjour chers adhérents,

Comme je l'écrivais dans l'édito de notre AG mis en ligne sur notre site « [www.adcge77.fr](http://www.adcge77.fr) ». Je craignais que notre passion soit encore une fois perturbée par cette épidémie COVID-19.

Mes craintes étaient bien loin d'imaginer que nous devrions subir un couvre-feu puis un nouveau confinement, de surcroît dans la période la plus propice aux passages des oiseaux migrateurs.

Ces restrictions sanitaires contre la covid-19, nécessaires semble-t-il. Bien loin de moi toutes analyses sur le sujet.

Quoi qu'il en soit le mode de fonctionnement de notre association sera perturbée pour le mieux pendant quelques mois ou profondément modifié dans l'avenir.

Dans la deuxième hypothèse nous allons devoir réfléchir comment continuer à nous fédérer, défendre nos intérêts face à des décideurs étant juge et partie, pour certains, ignorants, incompetents, ou absents pour d'autre, et anti-chasse pour les derniers dans une société divisée entre les citadins et les ruraux.

Que nous allions dans un même temps subir le passage, de risque négligeable au risque modéré du protocole « influenza aviaire » qui nous interdit de transporter et d'utiliser nos appelants et interdisant également tous les lâchés de gibier à plume par principe de précaution et encore moins le passage de modéré à élever pour 45 départements sans aucune concertation, dont nous ne faisons pas partie heureusement pour le moment.

Les chasseurs de gibier d'eau de notre département, après avoir organisé, réalisé, subit, les écouvillonnages, en son temps. Tenant à jour les registres, les bagues, les carnets de hutte étant les sentinelles sanitaires de par les statuts de notre fédération dite d'utilité publique, ayant renseigné régulièrement les autorités de la réalité de terrain. Bref participer activement, sont aujourd'hui ignorés !

Tout cela sans se préoccuper que chaque décision prise engendre des conséquences majeures pour l'homme ou les animaux.

*Exemple : Sur la nécessité de pouvoir se déplacer afin de permettre le nourrissage de nos appelants confiné sur site. Je les invite à lire le compte rendu du sénat au JO du 22/10/2020 sur le bien être animale qu'ils ont adopté !*

A ce sujet, l'intervention de l'association a permis de valider les sorties permettant à chaque propriétaire d'appelants de nourrir ses oiseaux en cochant la case n°4 de l'attestation de déplacement bien que le libellé, vous paraisse inadéquate à sa lecture !

Toutefois cette situation aurait demandé une concertation départementale (*Conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage CDCFS*) afin de mettre en place des mesures d'accompagnement sur plusieurs domaines tout en respectant les gestes barrières et trouver sans doute des mesures adaptées, faisant consensus, au lieu d'une politique arbitraire.



# Incompréhension et colère

Comme l'exprime le Président de notre FNC

*Je regrette que pour l'instant les chasseurs de gibier d'eau n'aient pas été reconnu dans leur pratique essentielle de sentinelles sanitaires. Évidemment, je continuerai à travailler sur ce dossier avec notre ministère de tutelle.*

*Willy Schraen*

Malheureusement malgré notre demande, L'ADCGE77 **association spécialisée** ne siège pas au CDCFS, contrairement à d'autres associations, écolo et j'en passe ! De ce fait, c'est tout naturellement que nous avons interpellé le « représentant » de tous les chasseurs de gibier d'eau de Seine et Marne auprès de cette instance : Le Vice-Président de notre fédération.

Aujourd'hui sous la pression du monde agricole, la destruction et non la chasse, des sangliers a été autorisée sous une forme que nous n'avons jamais connue.

Evitons de tirer des conclusions actives sur le sujet. Espérons que ce cauchemar s'arrête au plus vite.

Comme vous le savez, chers adhérents, l'association nationale du gibier d'eau, dès le début de l'épidémie a accompagné et accompagne, relayée par votre association les chasseurs de gibier d'eau dans la gestion de leur passion, en particulier par la publication d'un guide pratique des mesures adaptées en période de pandémie, très apprécié par vos retours.

Comme je l'indiquai si dessus, notre association en 2016 au plus fort de la crise H5N1 avec des cas sur notre territoire, s'est vue confier par le service vétérinaire de notre département après formation de deux bénévoles, l'écouvillonnage des appelants, de tous les chasseurs de notre département. Accompagnée par L ONCSF nous avons édité, informé, formé, contrôlé l'application d'un protocole sanitaire, Ce qui nous a permis de **continuer à chasser en sécurité**, avec l'aide financière et logistique de notre fédération.

**Aujourd'hui l'incompréhension et la colère monte**, n'ayant été ni informée, ni consultée comme le souligne ANCGE, avant ces décisions qui impactent fortement l'exercice de notre passion, les chasseurs de gibier d'eau de Seine et Marne, représentés par l'ADCGE s'interrogent et sollicite, une réunion de crise, avec notre fédération et les services de l'état au plus vite.

Dans l'attente de jours meilleurs, prenez soin de vous, de vos proches et VIVE LA CHASSE DU GIBIER D'EAU !

Philippe GAVELLE

Président ADCGE77